



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
See herein for bid submission
instructions/

Voir la présente pour les
instructions sur la présentation
d'une soumission

NA
Alberta

Revision to a Request for a Standing Offer

Révision à une demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

The referenced document is hereby revised; unless
otherwise indicated, all other terms and conditions of
the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf
indication contraire, les modalités de l'offre demeurent
les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services
Canada/Travaux publics et Services
gouvernementaux Canada
Harry Hays Building (HHB)
Room 759, 220-4th Avenue SE
Calgary
Alberta
T2G 4X3

| | |
|--|--|
| Title - Sujet Accessoires de Camions | |
| Solicitation No. - N° de l'invitation M5000-204610/C | Date 2021-03-26 |
| Client Reference No. - N° de référence du client M5000-204610 | Amendment No. - N° modif. 002 |
| File No. - N° de dossier CAL-0-43024 (140) | CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME |
| GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$CAL-140-7195 | |
| Date of Original Request for Standing Offer 2021-03-15 Date de la demande de l'offre à commandes originale | |
| Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Mountain Daylight Saving Time MDT on - le 2021-04-13 Heure Avancée des Rocheuses HAR | |
| Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Saboungi, Rana | Buyer Id - Id de l'acheteur cal140 |
| Telephone No. - N° de téléphone (403) 680-8394 () | FAX No. - N° de FAX (418) 566-6167 |
| Delivery Required - Livraison exigée | |
| Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: | |
| Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre. | |

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

| | | |
|--|--------------------------|--------------------------|
| Acknowledgement copy required | Yes - Oui | No - Non |
| Accusé de réception requis | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre. | | |
| Signature | Date | |
| Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) | | |
| For the Minister - Pour le Ministre | | |

La présente modification vise à répondre à une question et à apporter les changements ci-après à l'invitation à soumissionner M5000-204610/C :

1. Question et réponse

Question 1

Dans les cas où les fabricants des États-Unis ne sont en mesure de fournir qu'un fichier de prix avec un prix de détail suggéré (PDSF) en dollars américains, accepteriez-vous un prix et un PDSF en dollars américains réduits pour cette soumission?

Réponse 1

La GRC acceptera les soumissions incluant un prix et un PDSF réduits en dollars américains. Veuillez prendre connaissance des changements ci-dessous.

2. A la Page 11 de 33, 4.1 Procédures d'évaluation

SUPPRIMER

4.1.2 Évaluation technique

4.1.2.1 Critères techniques obligatoires

Le Processus de conformité des soumissions en phases s'appliquera à tous les exigences techniques obligatoires.

- a) Les offrants doivent remplir l'ANNEXE « A » – Exigence, puis la soumettre avec leur offre. Les offrants doivent, à tout le moins, offrir ce qui suit :
 - o Un (1) des accessoires de camions énoncés dans l'ANNEXE « A » – Exigence.
- b) Les offrants doivent fournir une lettre d'autorisation récente du fabricant (voir annexe « B » – Lettre d'autorisation du fabricant), et ce, pour chacun des fabricants proposés. Les lettres des fabricants doivent être remises en même temps que l'offre, avant la clôture des soumissions. Ces lettres doivent être écrites sur le papier en-tête du fabricant, et elles doivent être signées par le représentant indiqué dans l'offre technique des offrants : ce représentant doit être dûment autorisé à désigner des agents ou des distributeurs.

Un offrant ne peut offrir un rabais en pourcentage pour un fabricant si ce rabais n'a pas été validé auprès du responsable de l'offre à commandes à l'aide d'une lettre d'autorisation dûment signée. Lorsqu'un distributeur, et non un fabricant, détient le droit exclusif d'autorisation de concessionnaires, d'établissement de prix pancanadiens, de promotion et de fourniture de produits d'un fabricant à l'échelle du Canada, ce distributeur peut agir au nom du fabricant et être sollicité pour satisfaire à toutes les exigences de la DOC, notamment en ce qui a trait aux lettres d'autorisation de concessionnaires et à la liste de PDSF.

Le modèle de lettre d'autorisation du fabricant qui se trouve à l'annexe « B » – Lettre d'autorisation du fabricant ne doit pas être modifié et doit être rempli dans son intégralité.

- d) Les offrants doivent fournir une copie de la plus récente liste de prix de détail suggérés par le fabricant (PDSF) canadien commun à la date de clôture des soumissions; pour chaque fabricant offert. Les PDSF doivent être affichés en dollars canadiens uniquement.

INSERER

4.1.2 Évaluation technique

4.1.2.1 Critères techniques obligatoires

Le Processus de conformité des soumissions en phases s'appliquera à tous les exigences techniques obligatoires.

- a) Les offrants doivent remplir l'ANNEXE « A » – Exigence, puis la soumettre avec leur offre. Les offrants doivent, à tout le moins, offrir ce qui suit :
- o Un (1) des accessoires de camions énoncés dans l'ANNEXE « A » – Exigence.
- b) Les offrants doivent fournir une lettre d'autorisation récente du fabricant (voir annexe « B » – Lettre d'autorisation du fabricant), et ce, pour chacun des fabricants proposés. Les lettres des fabricants doivent être remises en même temps que l'offre, avant la clôture des soumissions. Ces lettres doivent être écrites sur le papier en-tête du fabricant, et elles doivent être signées par le représentant indiqué dans l'offre technique des offrants : ce représentant doit être dûment autorisé à désigner des agents ou des distributeurs.

Un offrant ne peut offrir un rabais en pourcentage pour un fabricant si ce rabais n'a pas été validé auprès du responsable de l'offre à commandes à l'aide d'une lettre d'autorisation dûment signée. Lorsqu'un distributeur, et non un fabricant, détient le droit exclusif d'autorisation de concessionnaires, d'établissement de prix pancanadiens, de promotion et de fourniture de produits d'un fabricant à l'échelle du Canada, ce distributeur peut agir au nom du fabricant et être sollicité pour satisfaire à toutes les exigences de la DOC, notamment en ce qui a trait aux lettres d'autorisation de concessionnaires et à la liste de PDSF.

Le modèle de lettre d'autorisation du fabricant qui se trouve à l'annexe « B » – Lettre d'autorisation du fabricant ne doit pas être modifié et doit être rempli dans son intégralité.

- d) Les offrants doivent fournir une copie de la plus récente liste de prix de détail suggérés par le fabricant (PDSF) canadien commun à la date de clôture des soumissions; pour chaque fabricant offert. **Le PDSF doit être en dollars canadiens ou américains.**

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES